

# ***CUPE***

## **Mémoire**

**Présenté par le  
Syndicat canadien de la fonction publique  
(SCFP)**

**au**

**Ministère des Finances du Canada**

**dans le cadre des**

**« Consultations sur un supplément  
volontaire du Régime de pensions du  
Canada »**

Présenté le 10 septembre 2015 par courriel

## Aperçu

Des neuf questions posées par le gouvernement dans son document de consultation, le SCFP ne répondra qu'à la première : « *Croyez-vous qu'un supplément volontaire du RPC devrait être une option d'épargne-retraite pour les Canadiens?* » La réponse du SCFP est clairement NON. Les huit autres questions sont toutes tendancieuses et sont basées sur une réponse affirmative à la première. L'ensemble des questions est donc conçu pour amener des réponses favorables à la proposition globale du gouvernement. Le SCFP ne considère pas le processus comme une forme légitime de consultation : le gouvernement devrait écouter les Canadiens d'une manière ouverte plutôt que de les inciter à appuyer ses choix politiques étroits, idéologiques et déterminés à l'avance.

Si le gouvernement avait vraiment écouté les Canadiens depuis 2009 (lorsque le SCFP et le mouvement syndical ont lancé la dernière campagne pour bonifier le Régime de pensions du Canada), la consultation n'aurait pas été nécessaire. Nous aurions commencé depuis six ans déjà une véritable expansion du Régime de pensions du Canada. Tous les travailleurs canadiens (qu'ils soient du secteur privé ou public, syndiqués ou non, ou travailleurs autonomes) pourraient être plus près d'une retraite meilleure et plus sûre. Mais l'entêtement idéologique du gouvernement Harper à bloquer une véritable bonification du RPC—malgré l'immense appui des provinces, des parties prenantes, des experts et du peuple canadien— a donné des années d'incertitude et d'immobilisme, des années pendant lesquelles la profonde crise des revenus de retraite s'est intensifiée à cause de ce manque de leadership fédéral. Les Canadiens comprennent clairement l'avenir sombre qui les attend et c'est pour cette raison qu'ils appuient si fortement et en nombres de plus en plus grands une véritable bonification obligatoire du RPC.

Malgré tout, le gouvernement fédéral n'a tenu aucun compte de la volonté clairement exprimée du public, des provinces et des groupes concernés en entreprenant cette consultation particulièrement inadéquate et motivée par des visées politiques sur un « supplément volontaire du Régime de pensions du Canada ». Le SCFP croit que cette consultation est un outil électoral, un stratagème de dernière minute destiné à faire oublier que le gouvernement n'a pas livré la marchandise dans un projet de politique publique très populaire : la bonification réelle et obligatoire du RCP. Par sa proposition, le gouvernement cherche à se faire du capital politique grâce à la bonne réputation du RPC et à la confiance que ce système inspire, même s'il a complètement chamboulé les grands principes du Régime. Le RPC est un programme obligatoire qui donne des prestations déterminées sûres et entièrement indexées, financées par une efficace mise en commun des risques et par des cotisations partagées par les employés et les employeurs. Toutefois, le gouvernement propose maintenant une sorte de « RPC » supplémentaire qui, dans les faits, ne ressemble en rien au RPC : la version du gouvernement est un supplément volontaire et individuel qui ne donnerait que des prestations incertaines et risquées et qui exempterait les employeurs de leur obligation de cotisation ou de participer.

Le SCFP rejette fermement la proposition du gouvernement pour les raisons suivantes :

- 1. Le Canada a un important problème généralisé de revenu de retraite.**
- 2. Les conservateurs savent qu'un supplément volontaire du RPC ne sera pas efficace.**

- 3. Un autre stratagème d'épargne volontaire ne résoudra pas la crise.**
- 4. Les employeurs ne seront pas tenus de cotiser.**
- 5. Le supplément proposé n'offrira que des prestations incertaines.**
- 6. Le gouvernement devrait cesser de s'opposer à une véritable bonification du RPC.**

Ce supplément volontaire ne sera tout simplement pas efficace. Les Canadiens méritent de pouvoir compter sur la véritable solution qui est devant le gouvernement depuis des années : une véritable bonification obligatoire du RPC.

## **1. Le Canada a un important problème généralisé de revenu de retraite.**

La plupart des provinces et des experts en régimes de retraite conviennent que le Canada est aux prises avec un grave problème de revenu de retraite qui s'aggrave avec chaque année d'inaction du gouvernement fédéral.

Nous voyons déjà certaines fissures s'élargir dans notre système de retraite. Le gouvernement a beau se vanter que le « Canada a l'un des taux de faible revenu chez les personnes âgées les moins élevés », la raison en est surtout qu'une personne âgée sur trois profite présentement du Supplément de revenu garanti. Sans ce programme d'aide fédéral, ces personnes vivraient dans la pauvreté.

Pourtant, les retraités d'aujourd'hui ont pour la plupart fait partie d'un marché du travail plus propice à une retraite acceptable. En effet, il existait un système public de retraite plus important, de meilleurs régimes de retraite d'employeur, des emplois à plein temps plus stables et des salaires réels croissants. Malgré cette structure, une personne âgée sur trois s'est retrouvée au bord de la pauvreté. Plus de la moitié des retraités canadiens sont toujours endettés au point où les personnes âgées seraient le « groupe à risque de faire faillite qui croît le plus rapidement ».<sup>1</sup>

Lorsque nous considérons les changements négatifs survenus dans le marché du travail au cours des dernières décennies, il est évident que les défis que doivent relever les personnes âgées sont les premières indications troublantes d'une crise grandissante des régimes de retraite et ce sont les générations futures de retraités qui la ressentiront le plus durement. Nous ne devons pas tenir compte uniquement des *personnes âgées* d'aujourd'hui pour conclure que le système de revenu de retraite des *travailleurs* d'aujourd'hui est adéquat, car il y a eu beaucoup de changements au cours des dernières années. Les réalités du marché du travail d'aujourd'hui ne se manifesteront pas avant des décennies dans les revenus des futurs retraités. Les programmes publics de retraite et les régimes de retraite d'employeur sont attaqués et réduits (11 millions de travailleurs n'ont aucun régime de retraite d'employeur), de bons emplois à plein temps sont plus difficile à trouver et le salaire réel de la plupart des travailleurs stagne. Rien d'étonnant alors à ce que de plus en plus de Canadiens puisent dans leurs épargnes pour arriver à

---

<sup>1</sup> Hoyes Michalos & Associates, « Joe Debtor: Marginalized By Debt », mai 2015, <http://www.hoyes.com/wp-content/uploads/2015/05/Joe-Debtor-2015-Marginalized-By-Debt.pdf>

joindre les deux bouts avant de quitter le marché du travail, ce qui, bien sûr, rend leurs objectifs de retraite encore plus difficiles à atteindre.<sup>2</sup>

Ces tendances bien documentées indiquent clairement que les générations futures auront plus de difficulté à s'offrir une retraite acceptable. C'est en effet à cette dure conclusion que sont arrivées de nombreuses études qui ont pris en compte ces réalités du marché du travail et qui ont regardé vers l'avenir pour prévoir les issues probables :

- Dans la projection la plus rigoureuse qui ait été faite au Canada, l'ancien statisticien adjoint en chef chez Statistique Canada et titulaire d'une chaire de recherche du Canada **Michael Wolfson** conclut que la moitié des *baby boomers* de la classe moyenne subiront une chute de leur niveau de vie d'au moins 25 % à leur retraite et que le problème s'aggrave avec chaque sous-ensemble successif de la génération des *boomers*, ce qui indique que la situation ne s'améliore pas.<sup>3</sup>
- Une étude effectuée par l'**Université de Waterloo** et l'**Institut canadien des actuaires** affirme que les deux tiers des ménages canadiens n'épargnent pas suffisamment pour pouvoir assumer les frais de subsistance nécessaires.<sup>4</sup>
- Un rapport de la **Canadian Imperial Bank of Commerce** prévoit qu'autour d'un tiers des *baby boomers* subiront une baisse de consommation de 20 % ou plus à leur retraite et que les générations suivantes seront aux prises avec des problèmes encore plus grands (plus de la moitié des enfants des années 1980 devraient connaître la même forte baisse).<sup>5</sup>
- Une étude réalisée pour l'**Institut CD Howe** conclut que des portions importantes de générations futures subiront d'importantes chutes de consommation à leur retraite. Alors que moins de 50 % des retraités d'aujourd'hui voient leur niveau de vie baisser à la retraite, d'ici 2050, 75 % des nouveaux retraités devront diminuer leur consommation (la baisse sera importante pour plus de la moitié d'entre eux). Les auteurs écrivent ce qui suit : « Après quatre décennies d'amélioration, la proportion des individus nouvellement retraités incapables de remplacer au moins les trois quarts de leur consommation d'avant la retraite des sources que nous avons utilisées devrait presque tripler au cours des 40 prochaines années. » L'étude montre les effets pour tout le spectre des revenus.<sup>6</sup>

---

<sup>2</sup> Global News, « Retirement lost: More Canadians are cashing out RRSPs early », 23 février 2015,

<http://globalnews.ca/news/1798984/retirement-lost-cash-strapped-canadians-cashing-out-rrsps-early/>

<sup>3</sup> Michael Wolfson, « Projecting the Adequacy of Canadians' Retirement Incomes: Current Prospects and Possible Reform Options », avril 2011, <http://irpp.org/wp-content/uploads/2014/05/Wolfson-No17.pdf>

<sup>4</sup> Université de Waterloo et Institut canadien des actuaires – « Planifier sa retraite : les Canadiens épargnent-ils suffisamment? », juin 2007, <https://www.actif.net/images/ressources/initiation/actuairesretraite.pdf>

<sup>5</sup> CIBC, Benjamin Tal et Avery Shenfeld, « Canadians' Retirement Future: Mind the Gap », 20 février 2013, [http://research.cibcwm.com/economic\\_public/download/if\\_2013-0220.pdf](http://research.cibcwm.com/economic_public/download/if_2013-0220.pdf)

<sup>6</sup> Kevin D. Moore, William Robson, Alexandre Laurin, CD Howe Institute Commentary - « Canada's Looming Retirement Challenge: Will Future Retirees Be Able to Maintain Their Living Standards upon Retirement? », déc. 2010, [https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research\\_papers/mixed//Commentary\\_317.pdf](https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed//Commentary_317.pdf)

Ce corpus de recherche en arrive à trois conclusions principales : 1) notre système de revenu de retraite n'est pas aussi efficace qu'il l'a déjà été ou qu'il pourrait l'être; 2) de grandes portions de la génération des *baby boomers* subiront d'importantes chutes de leur niveau de vie à la retraite; 3) le problème devrait s'aggraver avec chaque génération subséquente de retraités.

Bien entendu, les travailleurs canadiens comprennent assez bien leur propre réalité financière. Leur pessimisme évident quant à leur capacité à prendre leur retraite correspond en grande partie aux prédictions de la recherche citée ci-dessus :

- Deux Canadiens sur trois disent n'avoir pas épargné suffisamment pour la retraite.<sup>7</sup>
- Deux Canadiens sur trois affirment qu'épargner pour la retraite est une source de stress et d'anxiété pour eux.<sup>8</sup>
- La crainte de ne pas avoir un revenu de retraite suffisant était la principale préoccupation citée dans un sondage mené auprès d'Ontariens.<sup>9</sup>
- Près de la moitié des Canadiens qui approchent de la retraite disent que leur revenu de retraite sera « à peine adéquat ».<sup>10</sup>

Pourtant, le gouvernement fédéral nie systématiquement l'existence d'un problème généralisé croissant. Il soutient tout simplement que « la plupart des Canadiens en âge de travailler devraient pouvoir conserver leur niveau de vie à la retraite ».

Pour soutenir cette prétention, le gouvernement ne cesse de mentionner deux récentes études largement discutées mais peu analysées : l'une a été publiée par McKinsey & Company et l'autre par l'Institut CD Howe.<sup>11</sup> Toutefois, ces études souffrent de sérieux problèmes méthodologiques et, une fois ces problèmes pris en compte, il devient évident que la prétention du gouvernement à l'effet que la plupart des Canadiens « sont sur la bonne voie » est non fondée. Michael Wolfson, dans un article récent, discute à fond de ces problèmes.<sup>12</sup> Après une discussion détaillée des lacunes des deux études, Wolfson conclut ce qui suit : « Rien dans ces deux études de haut niveau ne remet sérieusement en question la conclusion principale de diverses études approfondies qui ont utilisé la modélisation LifePaths : au cours des

---

<sup>7</sup> *Globe and Mail*, « Retirement anxiety: Even the secure have questions », 25 fév. 2015, <http://www.theglobeandmail.com/globe-investor/personal-finance/retirement-rsps/retirement-anxiety-even-the-secure-have-questions/article23178715/>

<sup>8</sup> Franklin Templeton Investments, « Canadians Look Forward to Retirement but Wrestle with Savings Concerns », 24 février 2015, <https://www.franklintempleton.ca/downloadsServlet?docid=i677z150>

<sup>9</sup> Gandalf Group, « HOOPP Survey on Pensions », 31 mai 2012, [http://hoopp.com/uploadedFiles/Content/Learning\\_Resources/hoopp\\_pension\\_survey\\_2012.pdf](http://hoopp.com/uploadedFiles/Content/Learning_Resources/hoopp_pension_survey_2012.pdf)

<sup>10</sup> *Toronto Star*, « Survey reveals anxiety over retirement income », 9 septembre 2008, [http://www.thestar.com/news/canada/2008/09/09/survey\\_reveals\\_anxiety\\_over\\_retirement\\_income.html](http://www.thestar.com/news/canada/2008/09/09/survey_reveals_anxiety_over_retirement_income.html)

<sup>11</sup> McKinsey & Company, 2015. « Building on Canada's Strong Retirement Readiness. »; Hamilton, Malcom. 2015. « Do Canadians Save Too Little? » C. D. Howe Commentary No. 428

<sup>12</sup> Michael Wolfson, Canadian Centre for Policy Alternatives, « What, Me Worry? Income Risks for Retiring Canadians », 14 juillet 2015, <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/what-me-worry>

prochaines décennies, une grande proportion des Canadiens de la classe moyenne verront probablement une réduction significative de leur niveau de vie après la retraite. »

La lacune la plus troublante de ces rapports est l'hypothèse extrêmement tendancieuse avancée par McKinsey dans son analyse. La version médiatique du rapport (que le gouvernement répète sans cesse) c'est que la plupart des travailleurs sont prêts pour la retraite : McKinsey affirme que 17 % des travailleurs ne sont pas « sur la bonne voie ». Mais ces chiffres reposent sur une hypothèse critique : McKinsey était d'avis que les travailleurs ne sont pas obligés de consommer autant à la retraite; en fait, ils peuvent être « sur la bonne voie » même avec une capacité de consommation *beaucoup* moindre. Les chiffres de McKinsey sont tous basés sur l'hypothèse voulant que **la plupart des travailleurs seront « sur la bonne voie » s'ils peuvent remplacer seulement 65 % de leur consommation d'avant la retraite**. Après avoir unilatéralement décidé que la plupart des Canadiens sont très satisfaits de consommer 35 % de moins à la retraite, il n'est pas étonnant que McKinsey conclue que la plupart d'entre nous atteindrons cet objectif radicalement réduit. Pourtant, il est peu probable qu'un Canadien de la classe moyenne se dise satisfait d'une retraite pendant laquelle il ne pourrait remplacer que 65 % de sa consommation d'avant. Les analystes de McKinsey ont refait la simulation avec un objectif de 75 % au lieu de 65 % et, comme on pouvait s'y attendre, le nombre de Canadiens qui n'étaient pas « sur la bonne voie » a doublé : l'objectif a évidemment une grande importance.<sup>13</sup> Vivre une vie considérablement moins bonne à la retraite n'a jamais été et ne devrait jamais être un objectif de notre système de revenu de retraite. Lorsque le gouvernement affirme que « la plupart des Canadiens en âge de travailler sont sur la bonne voie pour conserver leur niveau de vie à la retraite », il se trompe. La conclusion de McKinsey était en fait que la plupart des Canadiens en âge de travailler n'auront pas à réduire leur consommation de plus du tiers à la retraite – un message très différent.

Le gouvernement fédéral n'a pas expliqué pourquoi il avait semblé accepter la réduction mise de l'avant par McKinsey des objectifs du Canada en matière de revenu de retraite. En outre, il n'a mentionné *aucune* des études extrêmement crédibles indiquant que le Canada sera aux prises avec un important problème de revenu de retraite au cours des prochaines décennies. Malgré la désinformation véhiculée par le gouvernement, les faits montrent clairement que le Canada se dirige tout droit vers une crise des retraites généralisée, sans leadership au niveau fédéral.

## **2. Les conservateurs savent qu'un supplément volontaire du RCP ne sera pas efficace.**

Pendant la campagne électorale de 2011, le Parti libéral fédéral a fait, à peu de choses près, la même promesse en matière de RPC que le gouvernement conservateur aujourd'hui. À ce moment, et par la suite, quelques députés conservateurs, dont le ministre des Finances de l'époque, avaient rejeté avec force et à répétition la notion du mécanisme de RPC volontaire.

Jim Flaherty, 20 septembre 2010 – « *Monsieur le Président, la suggestion faite par l'opposition officielle à la Chambre était une sorte de nouveau RPC à*

---

<sup>13</sup> Wolfson, « What, Me Worry? »

*participation volontaire. Cette proposition a été rejetée à l'unanimité par nos partenaires de la fédération quand nous les avons rencontrés pour en discuter, parce que cela ne fonctionnerait pas et que le RPC ne serait pas en mesure d'administrer ce nouveau volet. »*

*Ted Menzies, 23 novembre 2010 – « Par exemple, de concert avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, nous avons envisagé la possibilité de créer un autre régime de retraite complémentaire géré par l'État. Le verdict a été unanime. L'idée était mauvaise. Le ministre libéral ontarien des Finances, Dwight Duncan, a fermement et publiquement rejeté un tel régime complémentaire, affirmant qu'il serait 'très coûteux à établir et à administrer'... Effectivement, pendant les séances du Comité des finances, nous avons maintes fois entendu les mêmes préoccupations de la part de chercheurs, de syndicats et d'entreprises. »*

*Ted Menzies, 16 février 2012 – « Mais la structure du Régime de pensions du Canada serait modifiée si [l'OIRPC] devait y inclure des comptes individuels et des cotisations volontaires. Ils nous ont dit qu'ils pouvaient le faire, mais que les coûts augmenteraient ... Nous n'avons pas besoin d'une autre solution dispendieuse parce que les REER existent. Vous pouvez investir dans ce que vous voulez. »*

*Mike Wallace, 27 mai 2010 – « La deuxième possibilité consiste à verser une somme additionnelle au RPC de façon volontaire; les personnes peuvent décider de le faire ou non, ce qui, franchement, à mon avis, revient à peu près à la même chose que de mettre de l'argent dans un REER. »*

*Mike Wallace, 17 mai 2012 – « C'est l'élément volontaire qui est en cause. Les Canadiens n'épargnent pas beaucoup à moins que nous le retenions de leur chèque de paie, comme cela se fait, y compris pour moi. S'ils adhèrent à un régime collectif, c'est une retenue automatique qui est obligatoire, ce qui est de loin préférable au système volontaire que défendent les libéraux. »*

*Globe and Mail, 30 mars 2011 - « L'idée qu'il propose a été à toutes fins utiles rejetée par toutes les provinces », a déclaré au Globe un stratège conservateur. « Le système est très compliqué à administré, il coûte cher et personne ne semble intéressé à l'adopter. »*

*Kelowna.com, 14 juin 2010 – « M. Flaherty a rejeté une suggestion des libéraux à l'effet d'ajouter un fonds de cotisations volontaires au RPC. Il a soutenu que le concept avait été essayé au Royaume-Uni et que l'expérience avait été un désastre. Il veut plutôt une modeste augmentation graduelle obligatoire du Régime de pensions du Canada. »*

La seule chose qui a changé dans le contexte des régimes de retraite au Canada depuis, c'est que la campagne menée par le mouvement syndical en faveur d'une véritable bonification du RPC a gagné encore plus d'appui des parties prenantes et de la population.<sup>14</sup> Le SCFP est donc encore plus convaincu que cette consultation est davantage destinée à détourner l'attention du piètre dossier du gouvernement fédéral en matière de régimes de retraite pendant les élections qu'à mettre en œuvre des solutions qui seront vraiment efficaces. Le caucus conservateur est clairement d'accord avec le SCFP, le stratagème de RPC volontaire échouera.

### 3. Un autre stratagème d'épargne volontaire ne résoudra pas la crise.

Le Canada, comme la plupart des pays de l'OCDE, a des années d'expérience en matière de régimes d'épargne-retraite volontaire. En effet, notre troisième pilier volontaire compte déjà un large éventail de véhicules (RPAC, REER, CELI, etc.). L'expérience canadienne a clairement démontré que les régimes d'épargne assortis d'une aide fiscale, individualisés et volontaires ne soulèvent pas beaucoup d'enthousiasme et sont généralement utilisés par ceux qui sont en haut de l'échelle de la répartition des revenus. Comme nous l'avons mentionné précédemment, puisqu'il existe un problème généralisé de revenu de retraite, en particulier chez les travailleurs de la classe moyenne et les jeunes Canadiens, un système volontaire ne peut tout simplement pas former la base d'une solution à notre problème croissant.

Voyez les exemples canadiens suivants de système de revenu de retraite volontaire :

- Le système des REER est en place depuis 1957. Comme le projet de système complémentaire du RPC, les REER sont complètement volontaires pour les individus (et pour les employeurs qui, à l'occasion, offrent une forme ou une autre de cotisation égale au REER). Après avoir dépensé on ne sait plus combien de millions de dollars en publicité pendant la « saison annuelle des REER », les banques n'ont pu convaincre que **23 %** des contribuables canadiens de cotiser à un REER en 2013.<sup>15</sup> Après 60 ans d'existence et de publicité, le système des REER s'approche du mille milliards de dollars en droits de cotisations non utilisés.<sup>16</sup> Les REER et les dépenses fiscales qui y sont associées sont destinés à l'extrémité supérieure du spectre des revenus.
- Le **même petit nombre** de Canadiens cotisent à un compte d'épargne libre d'impôt chaque année.<sup>17</sup> Le nombre de détenteurs de CELI qui cotisent diminue chaque année depuis le début du programme. En 2013, un détenteur de CELI retirait de son compte pour chaque détenteur qui y cotisait (ce qui soulève des doutes sur sa pertinence comme programme de revenu de retraite), et le ratio en dollars des retraits par rapport aux cotisations augmente chaque année depuis la création du programme. Le directeur parlementaire du budget a confirmé à maintes reprises que

---

<sup>14</sup> *Globe and Mail*, « Canadians support increasing CPP benefits, poll finds », 4 mai 2015, <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/canadians-support-increasing-cpp-benefits-poll-finds/article24234182/>

Gandalf Group, « HOOPP Survey on Pensions »,

<sup>15</sup> Statistique Canada, « Cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, 2013 », 13 février 2015, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150213/dq150213b-fra.htm>

<sup>16</sup> Statistique Canada, Tableau 111-0040

<sup>17</sup> Réponse à une demande de renseignement au gouvernement Q-1133, 25 mars 2015



le CELI est un programme régressif qui profite de manière disproportionnée aux Canadiens à revenu élevé et très riches.<sup>18</sup>

- Le régime de retraite de la Saskatchewan fonctionne globalement selon les mêmes principes que le projet proposé par le gouvernement fédéral : un plan administré publiquement, sans but lucratif et à cotisations déterminées qui administre des comptes individuels, sans exigence de cotisations ni de la part des employés, ni des employeurs. En près de 30 ans d'activité, le régime compte à peine un peu plus de 33 000 participants – **pas même 4 %** de la population de la Saskatchewan (peut-être même moins, puisque le régime accepte des participants de toutes les provinces).<sup>19</sup> La rente moyenne retirée du régime pour les nouveaux retraités est de seulement 154 \$ par mois. Ce n'est clairement pas la base d'une nouvelle solution.

Véhicule d'épargne	Volontaire / Obligatoire	Taux de participation
REER	Volontaire	23 %
CELI	Volontaire	24 %
Régime de retraite de la Saskatchewan	Volontaire	Au plus 4 %
Régime de pensions du Canada	Obligatoire	Presque 100 %

Le gouvernement invoque aussi des exemples d'autres pays pour justifier sa position, dont le pilier volontaire du système de retraite du Chili. L'OCDE a examiné ce volet et a conclu qu'étant donné sa nature volontaire, « il ne s'agit pas d'un véhicule d'épargne très utilisé. En fait, son utilisation est concentrée chez les salariés à revenu élevé et les cadres supérieurs de certaines sociétés. »<sup>20</sup> La US Social Security Administration a aussi étudié le pilier volontaire chilien et en est arrivé aux mêmes conclusions.<sup>21</sup> Les statistiques des autorités réglementaires chiliennes en matière de retraite montrent qu'après plus d'une décennie de promotion et d'incitatifs gouvernementaux à participer, 10 % seulement des travailleurs chiliens ont des comptes volontaires dotés de fonds. »<sup>22</sup>

<sup>18</sup> Directeur parlementaire du budget, « Le compte d'épargne libre d'impôt », 24 février 2015, [http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/TFSA\\_2015\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/TFSA_2015_FR.pdf), « Mise à jour de l'analyse du compte d'épargne libre d'impôt du DPB », 27 avril 2015, [http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Budget\\_2015\\_Analysis\\_TFSA\\_changes\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Budget_2015_Analysis_TFSA_changes_FR.pdf)

<sup>19</sup> Régime de retraite de la Saskatchewan, Rapport annuel 2014, [http://www.saskpension.com/pdfs/annual\\_reports/2014ARforweb/FLASH/index.html](http://www.saskpension.com/pdfs/annual_reports/2014ARforweb/FLASH/index.html)

<sup>20</sup> OCDE, « Chile: Review of the Private Pensions System », Octobre 2011, <http://www.oecd.org/finance/private-pensions/49497472.pdf>

<sup>21</sup> Social Security Administration, « Chile's Next Generation Pension Reform », Social Security Bulletin 68:2, 2008, <http://www.ssa.gov/policy/docs/ssb/v68n2/v68n2p69.html>

<sup>22</sup> <http://www.spensiones.cl/apps/boletinEstadistico/genEstudios/getExcel.php?html=b013&periodo=MjAxNDEyLDIxOA==&formato=excel>

Dans sa discussion sur les régimes de retraite volontaires, l'OCDE conclut sans équivoque que « l'évaluation des options visant à élargir la protection et à hausser les niveaux de cotisation indique que l'adhésion obligatoire est la façon la plus efficace d'atteindre des niveaux de protection élevés et répartis uniformément ». <sup>23</sup> L'universitaire Jonathan Rhys Kesselman a examiné le spectre complet des régimes de retraite et a conclu que les régimes publics volontaires à cotisations déterminées (comme celui que propose le gouvernement) ont un faible taux de protection, tandis que les régimes publics à prestations déterminées (l'actuel RPC ou un RPC bonifié) offraient un taux élevé. Cet avantage s'est avéré un facteur critique dans la préférence générale pour la bonification du RPC obligatoire par rapport à un supplément volontaire ou d'autres changements possibles.<sup>24</sup>

Le gouvernement vante la nature volontaire du système en soutenant que ce dernier offre « un choix plus vaste » aux Canadiens. Toutefois, comme le reconnaît Ted Menzies ci-dessus, les Canadiens ont déjà un large éventail de choix dans le « troisième pilier » de notre système de revenu de retraite : ils cotisent individuellement aux REER, aux CELI ou à d'autres véhicules d'épargne, ou encore ils peuvent négocier un régime de retraite au travail ou un régime de pension agréé collectif (RPAC) avec leur employeur. Mais le « choix » ne devrait pas être le but d'une politique. Nous pourrions avoir un système de revenu de retraite offrant de nombreux choix, mais s'ils sont généralement inefficaces et qu'ils ne profitent qu'aux riches, la plupart des Canadiens se retrouveront avec un système qui ne répond pas à leurs besoins et ils devront prendre leur retraite sans sécurité ni dignité. Les faits sont clairs : il s'agit d'un autre régime d'épargne volontaire qui ne résoudra pas notre crise de retraite généralisée.

#### **4. Les employeurs ne seront pas tenus de cotiser.**

Le document de consultation du gouvernement précise que les cotisations additionnelles de l'employeur à un régime d'épargne supplémentaire seront « purement volontaires ». Pourtant, les cotisations au régime de retraite obligatoires des employeurs ont toujours été la pierre angulaire du système canadien de sécurité à la retraite. Les tout premiers régimes de retraite au travail au Canada étaient financés entièrement par les employeurs. Le Régime de pensions du Canada a été mis en œuvre et, jusqu'à maintenant, il demeure un régime financé à parts égales par les travailleurs et les employeurs. Les lois sur les régimes de retraite au travail et les textes des régimes d'un bout à l'autre du Canada prévoient généralement que les employeurs financent au moins 50 % d'un régime de retraite. L'obligation de participer des employeurs est une distinction importante, car les Canadiens connaissent la différence entre un « vrai régime de retraite » et un « compte d'épargne ».

La FCEI, un groupe de lobbying idéologique qui représente à peine 10 % des petites entreprises au Canada, est en faveur des cotisations volontaires pour les employeurs. Mais, selon d'autres sondages, les

---

<sup>23</sup> Antolin, P., S. Payet et J. Yermo (2012), « Coverage of Private Pension Systems: Evidence and Policy Options », Documents de travail de l'OCDE sur la finance, l'assurance et les pensions privées, n° 20, Éditions OCDE, Paris.

<sup>24</sup> Jonathan R. Kesselman, « Expanding Canada Pension Plan Retirement Benefits: Assessing Big CPP Proposals », University of Calgary School of Public Policy SPP Research Papers, 3:6, 2010, <http://www.policyschool.ucalgary.ca/sites/default/files/research/kesselman-cpp-online.pdf>

employeurs se sont montrés prêts à augmenter leurs cotisations obligatoires au RPC.<sup>25</sup> Sans obligation de cotiser, le SCFP est d'avis que la plupart des employeurs ne paieraient pas leur juste part.

Exempter les employeurs de leur obligation de partager les cotisations à la retraite transférera tout le fardeau de la capitalisation des régimes aux travailleurs. Nous sommes déçus que le gouvernement ait appuyé à maintes reprises, dans la consultation actuelle, le principe de la liberté totale de cotiser au RPAC et les réformes du REER et du CELI. En ce moment, il fait pression en faveur de régimes de retraite à prestations cibles, qui permettent aux employeurs de renier leurs promesses de régimes à prestations déterminées faites aux participants actifs et retraités. Il est donc clair qu'il est entièrement du côté des employeurs dans notre système de retraite et ce à un moment où les travailleurs canadiens ont désespérément besoin de meilleurs régimes soutenus, en partie, par les employeurs.

Si le Canada n'arrive pas à résoudre sa crise grandissante des revenus de retraite, les gouvernements de tous ordres subiront une pression fiscale additionnelle car ils devront fournir des programmes de soutien social et du revenu additionnels aux personnes âgées.<sup>26</sup> Si un nombre croissant de futures personnes âgées deviennent pauvres à la retraite, par exemple, le SRG fédéral censé combattre la pauvreté devra assumer d'importants nouveaux coûts. La relation entre revenu et santé a aussi été largement démontrée, ce qui indique clairement qu'un plus grand nombre de personnes âgées pauvres ou près du seuil de pauvreté ajoutera de la pression sur les budgets de la santé. Puisque ces programmes sont payés par des deniers publics, ils sont financés, en partie, par les employeurs canadiens. Dans les faits, les employeurs peuvent payer un peu maintenant, ou payer plus demain.

Le SCFP conteste la notion voulant que les employeurs ne devraient jouer aucun rôle dans le financement de la retraite des travailleurs canadiens. Et nous savons que les Canadiens sont d'accord avec nous.<sup>27</sup>

## **5. Le supplément proposé n'offrira que des prestations incertaines.**

Le RPC offre actuellement des prestations de retraite déterminées pour la vie entièrement indexées. Les prestations sont déterminées selon une formule précise basée sur les années de cotisation et sur les gains. En général, le régime vise un taux de remplacement de 25 % (jusqu'à concurrence de la limite du MGAP) tout au long de la retraite. Les retraités canadiens connaissent le niveau de leurs prestations de retraite et savent qu'elles ne diminueront pas.

Le document de consultation du gouvernement énonce clairement que les prestations de son « supplément volontaire » fonctionneraient de manière complètement différente. Il affirme ce qui suit : « Au moment de la retraite, le paiement est versé en fonction des cotisations accumulées et du rendement du capital investi. Il n'y a pas de niveau de paiement déterminé au préalable. »

---

<sup>25</sup> Morneau Shepell, 60 Second Survey, « An Expanded CPP Gains Broad Acceptance from Employers Surveyed by Morneau Shepell », 5 décembre 2013, <http://morneaushepell.mediaroom.com/2013-12-05-An-Expanded-PPP-Gains-Broad-Acceptance-from-Employers-Surveyed-by-Morneau-Shepell>

<sup>26</sup> Boston Consulting Group, « Defined Benefit Pension Plans: Strengthening the Canadian Economy » 2010. Cette étude explique que de bons régimes de retraite allègent la pression exercée sur le SRG fédéral.

<sup>27</sup> Gandalf Group, « HOOPP Survey on Pensions »

Autrement dit, le « supplément » du gouvernement remplacerait les prestations fiables, sûres et déterminées offertes par l'actuel RPC par une approche individuelle risquée inhérente aux régimes à cotisations déterminées ou aux régimes d'épargne-retraite.

Ce changement représenterait une perte énorme d'efficacité et de sécurité pour les travailleurs canadiens par rapport au plan de bonification du RPC proposé par le mouvement syndical. Le RPC offre des prestations déterminées sûres à un coût abordable, parce qu'il peut répartir les obligations de capitalisation et les risques sur un effectif très large. L'approche individualisée du gouvernement entraînerait la perte de beaucoup de ces économies. Chaque travailleur devra supporter seul le risque de survivre à ses propres épargnes supplémentaires (aussi appelé le « risque de longévité ») plutôt que de regrouper ce risque collectivement et de s'assurer contre ses dangers, comme le fait maintenant le RPC. Aucun travailleur n'épuise ses prestations du RPC de son vivant.

Les travailleurs feront face à la même insécurité pour le risque de placement. Ils supporteront seuls le risque d'un effondrement du marché plutôt que de mettre ce risque en commun et de le gérer dans le temps pour l'ensemble du régime, en fonction d'une analyse actuarielle prudente et avec la coopération des provinces. Même pendant la dernière crise financière – la pire depuis la « Grande dépression » – le RPC a continué à verser ses prestations déterminées promises sans hausse des taux de cotisation et les actuaires fédéraux soutiennent que le régime est viable à ces taux pour au moins 75 ans encore. Si le RPC était plutôt investi dans des comptes individuels, l'impact du dernier crash boursier aurait été entièrement assumé par la cohorte de travailleurs prenant leur retraite – volontairement ou non – au mauvais moment. Cette approche risquée est inutile et nous pouvons faire mieux.

## **6. Le gouvernement devrait cesser de s'opposer à une véritable bonification du RPC.**

Le mouvement syndical défend depuis longtemps une véritable bonification du Régime de pensions du Canada. La dernière campagne sur le RPC menée par le mouvement syndical a commencé en 2009 et, depuis, l'appui du public, des parties prenantes et des experts n'a cessé de croître. Nous préconisons une modeste augmentation graduelle des cotisations au RPC pour les travailleurs et les employeurs qui permettrait de financer entièrement une hausse du double des prestations du RPC. Si cette bonification avait commencé en 2006 comme nous le souhaitons, le nouveau prestataire moyen du RPC recevrait plus de 1 200 \$ par mois, au lieu de la maigre somme de 600 \$ qu'il touche aujourd'hui.

Contrairement au système proposé par l'actuel gouvernement, le plan du mouvement syndical pour la bonification du RPC : 1) profiterait à presque tous les travailleurs; 2) exigerait des employeurs qu'ils cotisent leur juste part; 3) offrirait des prestations sûres et indexées pour la vie. La proposition du gouvernement n'offre rien de tout cela. Les deux projets ne sont tout simplement pas comparables.

La liste de ceux qui sont en faveur d'une véritable bonification du RPC est longue et diversifiée : la très grande majorité des provinces, le Congrès du travail du Canada et presque tous les syndicats, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, l'Association canadienne des individus retraités, l'Association des syndicalistes retraités du Canada, la Fédération canadienne des municipalités, les experts en régimes de

retraite et en finances de tous horizons politiques (comme David Dodge, Jim Leech, Michael Wolfson, Monica Townson, Bernard Dussault, Bob Baldwin, Keith Horner et Jonathan Rhys Kesselman) et divers comités de rédaction (*Globe and Mail*, *Calgary Herald*, *Toronto Star*, *Winnipeg Free Press*, *Saskatoon Star Phoenix*, *New Brunswick Telegraph-Journal* et *Vancouver Sun*). Mais surtout, les sondages d'opinion publique montrent que les Canadiens appuient une bonification obligatoire du RPC. Le niveau et l'ampleur de l'appui à une politique publique nationale qui a été systématiquement bloquée par le gouvernement fédéral est sans précédent.

Le gouvernement Harper qualifie les cotisations obligatoires au RPC de « prélèvement social ». Pourtant, ce même document de consultation explique avec force détails que les cotisations au RPC permettent à un individu de profiter d'un régime de retraite à prestations déterminées entièrement indexé pour la vie qui « sera là quand il en aura besoin ». À l'évidence, l'équation comporte deux côtés (cotisations et prestations), mais le gouvernement, qui fait preuve de mauvaise foi et de simplisme, choisit de se concentrer uniquement sur un seul des côtés de ce grand livre. Les cotisations au RPC d'un individu sont directement liées aux prestations de ce même individu – en particulier avec une bonification entièrement capitalisée du RPC comme celle que nous proposons – et ne devraient donc pas être considérées comme une taxe. L'ARC fait clairement cette distinction, mais le gouvernement préfère changer de langage pour des raisons politiques. Sur ce fait, le *Globe and Mail* était clair : « Cela ressemble à une hausse de taxe. Ce ne l'est pas. C'est un régime d'épargne. Et c'est le meilleur que nous ayons. »<sup>28</sup>

Le SCFP continue aussi de nier fermement qu'une modeste augmentation graduelle des cotisations du RPC nuira à l'économie du Canada. Lorsque les cotisations au RPC ont augmenté pendant quelques années au moment des réformes de la fin des années 1990, de nombreuses voix de la droite politique ont soutenu, comme aujourd'hui, que cette hausse tuerait les emplois et l'économie. Mais l'économie a connu une croissance régulière pendant cette période et le taux de chômage a chuté, même si les cotisations au RPC augmentaient. Le gouvernement fédéral soutient toujours aujourd'hui que cela « tuera les emplois », en citant surtout une étude récente de la FEIC. Toutefois, l'étude de la FEIC a été réalisée par le *même analyste* qui prédisait « de graves conséquences macroéconomiques » si les cotisations au RPC augmentaient dans les années 1990, prédictions qui ne se sont absolument pas avérées plus tard.<sup>29</sup> De plus, les récentes projections du gouvernement concernant les impacts sur les emplois présumaient, à tort, que les taux de cotisation augmenteraient immédiatement et sans avis, ce qui n'est pas ce que propose le mouvement syndical (nous proposons une période de hausse graduelle de sept ans pour l'augmentation des cotisations).

En outre, le gouvernement ne cite jamais la conclusion économique de l'étude réalisée pour les ministres des finances du Canada : « À long terme, une hausse des prestations du RPC apporterait des bienfaits

---

<sup>28</sup> Éditorial du *Globe and Mail*, « Bigger CPP would be better », 18 octobre 2013

<sup>29</sup> CFIB, « Épargne forcée : Incidence économique de l'augmentation des prestations de retraite du RPC », Novembre 2010, <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/6086-epargne-forcee-incidence-economique-de-l-augmentation-des-prestations-de-retraite-du-rpc.html>

Peter Dungan, « The CPP Payroll Tax Hike: Macroeconomic Transition Costs and Alternatives » Canadian Public Policy XXIV:3, 1998

économiques en augmentant les revenus de retraite et les possibilités de consommation des personnes âgées. » Une étude récente a mis en lumière les conséquences macroéconomiques positives de bons régimes de retraite pour les emplois et le PIB.<sup>30</sup> De bons systèmes de retraite comme le RPC ont donc des effets positifs sur les revenus des gouvernements, en plus de diminuer les dépenses des gouvernements à tous les niveaux en réduisant la dépendance des personnes âgées à l'égard des programmes de soutien social et du revenu, comme le Supplément de revenu garanti fédéral. Une étude menée dernièrement a montré que les dépenses fédérales consacrées au SRG avaient baissé de 2 à 3 milliards de dollars parce que les retraités qui adhéraient à des régimes de retraite à prestations déterminées comptaient moins sur les programmes sociaux. De bons régimes de retraite font croître l'économie et ont des effets fiscaux positifs pour les gouvernements.

La bonification du RPC serait un élément clé de la mise en place d'une économie plus saine, meilleure et plus sûre pour tous les Canadiens

## Conclusion

Une véritable bonification obligatoire du RPC est la meilleure façon de résoudre notre crise croissante en matière de revenus de retraite et elle serait déjà mise en place n'eut été de l'opposition du gouvernement Harper. Le SCFP est déçu que l'obstination idéologique du gouvernement fédéral à promouvoir des stratagèmes individualisés l'ait mené à faire obstruction à cette proposition sensée et largement appuyée. Nous sommes aussi déçu que le gouvernement ait accordé la priorité à cette consultation de dernière minute pour détourner l'attention de son incapacité totale à calmer l'anxiété sociale et économique que ressentent les travailleurs canadiens. Notre pays mérite mieux.

MJ/kd:sepb 491

9 septembre 2015

---

<sup>30</sup> Conference Board du Canada, « Economic Impact of British Columbia's Public Sector Pension Plans », Octobre 2013; Boston Consulting Group, « Defined Benefit Pension Plans: Strengthening the Canadian Economy » 2010.